

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2533

présenté par

M. Lecamp, M. Girardin, Mme Le Peih et M. Lavergne

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique. Dès lors que l'article L. 330-5 n'évoque plus la notification d'une DICA, cet alinéa n'a plus lieu d'être.